



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 février 2023, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 705-23, afin de se conformer à l'obligation du gouvernement provincial concernant l'adoption d'un règlement sur les projets de démolitions touchant des bâtiments ayant une valeur patrimoniale.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **21 février 2023 à 17 h 00** au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h à 16 h, le vendredi de 8h 30 à 12 h00 au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

**DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 7<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2023.**

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 7<sup>e</sup> jour du mois de février 2023.

Julie Maurice  
Directrice générale et greffière-trésorière